Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260302-DEL2026016-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 02/03/2026
Et
Publication ou notification du :
02/03/2026

L'an 2026, le 13 Février à 16:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/02/2026.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : BODEUR Hervé, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE JEUNE Valérie à Mme LE COZ Gaelle, LEROY-DENIEL Caroline à M. DENIS Yvon, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. MARTIN Alexis à Mme LUCAS Anne-Catherine
Excusé(s) : Mme LEMETTRE Julie, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2026-016 – Convention à intervenir avec le Conseil Départemental pour un projet d'aménagement de cheminement piéton sur la Route départemental N° 78 , au niveau de Land Kervern.

Le Maire rappelle que le département ne réalise pas de travaux d'aménagement de cheminement piétons ou vélos hors agglomération . Cependant, si la commune confirme vouloir réaliser un aménagement, la maîtrise d'ouvrage de ce projet de travaux peut être transférée à la commune par convention.

La commune souhaite aménager l'accotement de la route départementale n°78 pour permettre une liaison piétionne sur 150 ML au niveau du lieu-dit de Land Kervern..

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents :
-Autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.
- Autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier .

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/02/2026

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 02/03/2026

Anne Cath... LUCAS

MAIRIE DE LANMEUR
Finistère